



Listen to this article

« *C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur* ». — Hébr. 7 : 25.

Dans cette page de l'épître aux Hébreux, Paul met en parallèle le sacerdoce grandiose de notre Seigneur Jésus avec celui inauguré par Aaron et qui constituait le sacerdoce typique institué par la loi mosaïque ; Paul fait voir aux croyants hébreux la différence qui existe entre ces deux sacerdoce, car les Juifs comprenaient difficilement la nécessité d'un changement dans la sacrificature. Le sacerdoce juif subsistait depuis mille six cents ans, ces Juifs-là pensaient qu'il n'était ni juste, ni raisonnable de prétendre que l'institution divine de la loi mosaïque dût être abrogée, abolie ; il était donc nécessaire que Paul leur donnât des éclaircissements complets. Tout au long de l'épître aux Hébreux, il s'efforce de leur démontrer que la sacrificature de l'ordre d'Aaron n'était que typique, symbolique, une sacrificature qui ne présentait qu'un caractère sacerdotal seul. Le grand et véritable Souverain Sacrificateur était destiné, non seulement à accomplir le sacrifice, mais encore à devenir un Sacrificateur-Roi ; son œuvre grandiose doit se poursuivre après qu'il aura achevé son rôle de Sacrificateur ; son sacerdoce était la réalité correspondant à l'ordre symbolique d'Aaron, mais sa sacrificature était d'un ordre tout différent de beaucoup supérieur à tous égards.

Ce Souverain Sacrificateur, après s'être assis sur son trône de gloire, appartenait dès lors à l'ordre de Melchisédek, il n'était plus un sacrificateur selon l'ordre d'Aaron. L'apôtre fait voir que la prophétie du psaume 110, v. 4 avait trait à ce Sacrificateur de gloire « L'Éternel a juré et il ne se repentira point *Tu es Sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek* », c'est-à-dire un Sacrificateur sur son trône royal.

Les divers sacrifices offerts chaque année par les sacrificateurs de l'ordre d'Aaron n'étaient que des types, des symboles des « sacrifices plus excellents » (Hébr. 9 : 23).

Le sacrificateur typique offrait premièrement un sacrifice pour ses propres péchés, puis

pour les péchés de tout le peuple juif (Lév. 9 : 7, 8, 15 ; 16 : 11, 14, 15) ; c'est pourquoi le grand et véritable Sacrificateur (Jésus) offrit premièrement un sacrifice pour lui-même (c'est-à-dire pour les membres de son Corps) puis pour les péchés du monde entier. Le sang offert dans les sacrifices typiques était celui des taureaux et des boucs ; le sang offert dans « les sacrifices plus excellents » est celui du Christ complet Tête et Corps ; ce sang a été répandu tout au long de l'âge évangélique rappelons-nous cependant que ce sont les mérites du sang de Jésus (qui est la Tête du Corps) qui donnent une valeur aux sacrifices du Corps proprement dit.

**« Il peut sauver parfaitement »**

L'apôtre nous montre que les sacrifices présentés par les sacrificateurs types n'étaient valables que pour une année et devaient être renouvelés tous les ans ; Paul fait voir que la mort met un terme au sacerdoce des sacrificateurs de l'ordre d'Aaron. Par contre le grand et véritable Sacrificateur continue son sacerdoce éternellement, il n'aura jamais de successeur, car il vit à toujours, il accomplira entièrement son œuvre grandiose, puis il s'assiéra à la droite de la Majesté divine dans les lieux très hauts. Jésus n'aura plus à offrir de sacrifice, à mourir pour le péché, car il a accompli cela une fois pour toutes.

L'apôtre, dans son exposé, examine l'œuvre que ce grand Sacrificateur a accomplie pour tout le peuple, il montre combien cette œuvre est plus efficace, plus effective que celle des sacrificateurs terrestres de la loi mosaïque. Les sacrificateurs de l'ordre d'Aaron, formant la sacrificature des lévites ne pouvaient pas réellement témoigner leur compassion au peuple, leurs sacrifices ne pouvaient pas non plus véritablement ôter les péchés (Héb. 2 : 17, 18 ; 4 : 15 ; 10 : 4). Par contre le grand et véritable Sacrificateur dont le sacerdoce est éternel peut, non seulement ôter les péchés, mais il peut encore être véritablement compatissant envers ceux pour lesquels il a accompli ses « sacrifices plus excellents » ; « il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur » ; il peut sauver parfaitement, d'une manière absolue et pour l'éternité.

Notre texte s'applique à l'Eglise seule maintenant ; le Seigneur nous sauve tout d'abord de nos péchés du passé, car lorsque nous avons accepté notre Sauveur Jésus il nous a pardonné nos péchés, puis nous a aussi acceptés, après cela, pendant toute notre course de chrétiens, il recouvre encore de la robe de ses mérites, les défauts et les faiblesses provenant des imperfections de notre corps humain ; Jésus efface ainsi par les mérites de

son sacrifice toute faute et imperfection involontaires, par contre toute faute accomplie volontairement entraînera un châtement. Christ peut donc nous sauver, non seulement de nos péchés passés et présents mais aussi de nos péchés futurs, il peut nous sauver parfaitement et nous apporter à nouveau les faveurs divines que Dieu a promises à ceux qui suivent fidèlement les traces de Jésus.

### ***L'intercession de Jésus en faveur de l'humanité en général***

L'œuvre accomplie par Jésus pour l'Eglise n'était pas la seule dont l'apôtre a voulu nous entretenir. Si l'intercession présentée à Dieu par Jésus le grand Souverain Sacrificateur était un fait déjà accompli et si l'Eglise des premiers-nés était la seule à en bénéficier, tout le reste de l'humanité n'y aurait aucune part. Nous ne devons pas nous représenter Jésus comme intercédant incessamment chaque jour pour les siens ; nous dirons qu'il y a deux intercessions ayant un caractère général. Jésus présenta à Dieu sa première intercession lorsqu'il lui offrit les mérites de son sacrifice dans le lieu très saint véritable (c'est-à-dire dans les cieux) en faveur de ceux qui voulurent lui appartenir au cours de l'âge évangélique et cette intercession déploya ses effets tout au long de cette période. Tous ceux qui deviennent des membres de l'Eglise de Christ sont mis au bénéfice de cette première intercession que Jésus présenta à Dieu au début de l'ère évangélique ses mérites reposent toujours entre les mains du Père céleste en faveur de ses disciples ; il vit toujours comme notre grand Avocat, parce qu'il a accompli en notre faveur une œuvre grandiose lorsqu'il fit, en présence de Dieu, la propitiation pour nos péchés. — Hébr. 9 : 24.

Jésus doit faire encore une seconde intercession ; le psaume 2 : 8 nous en parle en ces termes :

*« Demande-moi [à l'Eternel] et je te donnerai les nations pour héritage, les extrémités de la terre pour possession »*. Jésus doit en effet intercéder pour les païens, pour les gentils, pour tous ceux qui ne sont pas actuellement des membres de la famille de la foi. — Voir également Rom. 11 : 17-24.

Les mérites de Christ qui, au cours de l'âge évangélique, ont déployé tous leurs effets en faveur des membres de l'Eglise, seront mis plus tard à la disposition de tous ceux qui sont dans les sépulcres et aussi en faveur de ceux qui vivent actuellement. Cette dernière intercession sera complète, ce sera une intercession suprême qui ne laissera de côté aucun

être humain.

Pendant le Millénium notre Seigneur Jésus n'intercédera pas pour l'humanité, car cette intercession aura lieu au début du règne millénaire, lorsque Jésus présentera ses mérites au Père céleste pour tout le peuple, c'est à ce moment-là que la nouvelle alliance sera scellée. Le Père céleste n'exercera aucune action directe sur l'humanité avant la fin du règne de mille ans, il n'agira sur les humains que par son Fils. Pendant ce règne messianique, Christ et son Eglise effectueront le rétablissement de toutes choses en faveur de l'humanité. C'est grâce à ses mérites que notre Seigneur présenta au Père céleste pour les humains que le monde entier sera remis entre ses mains jusqu'à ce que tout soit accompli de la manière la plus absolue ; tout ce qui est faisable sera achevé. Au cours de cette période, tous les pécheurs restés incorrigibles seront détruits ; tous ceux, par contre, qui auront été ramenés à la perfection seront remis entre les mains du Père pour subir une épreuve finale. Tous ceux qui succomberont alors, tous ceux dont le cœur n'est vraiment pas fidèle à Dieu seront aussi détruits, « exterminés du milieu du peuple ».

T G. 12-1915